

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

36

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **17 OCTOBRE 2024**

Objet de la délibération :

**CUERS – OPERATION
« LE PRESBYTERE »
PROJET
D'ACQUISITION -
AMELIORATION 4
LOGEMENTS SOCIAUX**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **21** (dans l'attente de la
nomination d'un représentant de la CAF et d'une délibération de la
commission permanente du conseil départemental du VAR ayant
force exécutoire pour la nomination d'un représentant, personne
qualifiée)

Présents : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Christian
BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange
CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Patrick DEBIEUVRE, Patrick
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Dominique LAIN, Josée
MASSI, Jacques PEYROT.

Martine ARENAS, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Serge PELLEGRIN, ayant donné pouvoir à Patrick EVEILLEAU

Absents et excusés : Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Marc
LAURIOL, Valérie RIALLAND

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var)

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

VAR HABITAT a été sollicité par la Commune de Cuers pour l'acquisition de l'immeuble mitoyen
du presbytère, en vue de sa réhabilitation qui permettra la réalisation de 4 logements sociaux.

L'opération nécessite la maîtrise des lots volume à créer d'un tènement foncier bâti, figurant au
cadastre de la manière suivante :

Commune : CUERS
Section : AB
Numéro : 162 d'une superficie de 187 m²

La configuration atypique de l'immeuble en raison de l'imbrication du R+2 du bien dans l'église mitoyenne, nécessite la réalisation au préalable d'un état descriptif de division en volume de l'immeuble.

De ce fait, l'acquisition du foncier portera sur les lots volume devant comprendre les logements situés dans les étages ainsi que la cage d'escalier les desservant. Il est précisé que la Commune conserve le rez-de-chaussée composé actuellement d'un commerce.

S'agissant du programme, Var Habitat souhaite réaliser la transformation et réhabilitation du bâti existant, avec un objectif thermique d'obtention d'un classement C au niveau du DPE.

La répartition par produit serait de 1 T1 bis PLUS, 1 T2 PLAI, 1 T3 PLUS, 1 T4 PLAI.

La Commune céderait l'ensemble foncier bâti moyennant un prix de 1 € ; La cession à l'euro symbolique génère une moins-value correspondant à la différence entre le prix de cession du bien immobilier et sa valeur vénale estimée par le service de l'Immobilier de l'Etat pour la commune.

A ce jour, l'estimation prévisionnelle de cette opération est de : 583.000 € TTC

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- Le lancement de l'opération et son coût prévisionnel,
- L'acquisition du foncier bâti
- Le lancement des études, appels d'offres service et travaux et signature des marchés afférents,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI